

REUNION PUBLIQUE DU 18 OCTOBRE 2004

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et GABRIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je déclare la réunion ouverte.

Je passe la parole aux chefs de groupe pour éventuellement excuser des membres.

M^{me} RUIZ.- M. MERCENIER sera un peu en retard.

M. LE PRESIDENT.- Et M. GENET aussi ?

M^{me} RUIZ.- M. GENET est là depuis très longtemps.

M. GENET.- Je suis ici, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je posais une question, Monsieur GENET. Monsieur GEORGES, vous avez des excuses ?

M. GEORGES.- Arrivée tardive de Sabine MAQUET.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M. PATTACINI absent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Communication du Président

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la septième commission « Finances et Services provinciaux » se réunira à l'issue de notre séance publique de ce jour – Salle des gardes.

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2004.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2004).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 04-05/14 : L'Intranet : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : document 04-05/14. Je vous rappelle que M. le Député permanent GILLES répondra sur l'ensemble des dossiers qui le concernent plus tard dans la semaine.

Document 04-05/16 : Les Relations Extérieures de la Province : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour : document 04-05/16. Je vous signale que M. le Député PIRE répondra demain.

Document 04-05/12 : Les Bâtiments, Voiries et Cours d'eau : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/12. La discussion générale a été close vendredi et M. le Député permanent PIRE répondra demain.

Document 04-05/13 : La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la vie : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/13. La discussion générale a été close vendredi et MM. les Députés permanents PIRE et MOTTARD répondront demain.

Document 04-05/1 : Les Affaires économiques – Intercommunales à participation provinciale majoritaire – Rapport d'activités 2003-2004 et Perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/1. La discussion a été ouverte vendredi et se poursuit aujourd'hui.

J'ai cinq orateurs inscrits, à savoir : M. CREMER, M. DENIS, M^{me} MICHAUX, M^{me} FRENAY et M. STIENNON. J'invite M^{me} FRENAY.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, les intercommunales, que la Province de Liège y soit majoritaire ou pas, sont des outils publics qui permettent de rendre des services multiples aux citoyens de notre province.

Les attaques répétées de la part de la Commission européenne et de l'organisation mondiale du commerce sur le commerce des services (AGCS, Directive Bolkenstein...) sont à mon avis un danger réel pour celles-ci.

Les nombreuses négociations tant mondiales qu'européennes nous apparaissent souvent comme bien éloignées de notre quotidien et pourtant beaucoup de ces décisions auront un impact direct sur notre vie.

Le service public tel que développé notamment par les intercommunales, même s'il n'est pas parfait et que tout peut toujours être amélioré, est indispensable à la cohésion sociale et à la protection des personnes les plus fragilisées de notre société.

Au nom de mon groupe, je vous demande, M. le Député rapporteur, et dans le cadre des perspectives d'avenir des intercommunales, d'être attentif, voire prospectif, à toute attaque sur ces services et de bien vouloir étudier chaque directive ou négociation afin de pouvoir tirer la sonnette d'alarme à temps. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M^{me} la Conseillère. M. STIENNON. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, la Province est actionnaire majoritaire dans l'Intercommunale ALE qui assure la télédistribution câblée par le biais de Télédis.

A ce titre, elle a donc son mot à dire sur la manière dont cette télédistribution est assurée.

Le Conseil provincial étant une instance politique, il peut, le cas échéant, être amené à faire passer un message de nature politique à l'Intercommunale.

La Province de Liège est une province qui compte deux langues officielles le français et l'allemand, elle fait partie de l'Euregio Meuse-Rhin qui est trilingue le français et l'allemand et le néerlandais.

Une enquête de l'Union wallonne des entreprises menée auprès de 600 entreprises de la Province de Liège dont les résultats viennent d'ailleurs d'être publiés dans la Meuse du 5 octobre fait clairement ressortir que les langues utiles chez nous pour trouver un emploi sont l'anglais, le néerlandais et l'allemand.

Or, au cours des dernières années, le nombre de chaînes en allemand et en néerlandais distribuées par Télédis ne cesse de diminuer, même la diffusion de CNN a été momentanément suspendue. Pour rappel, on a perdu successivement VRT2, Hollande2, Allemagne 4, Allemagne 3 et la série continue

puisqu'on vient de perdre RTL allemand. Pire, il aura fallu une intervention judiciaire pour que Télédis daigne diffuser enfin Ketnet.

Certes, depuis peu, on reçoit la BRF mais seulement 30 minutes par jour et tard dans la soirée, cela ne peut donc en aucun cas compenser la perte d'une chaîne diffusée 24h/24.

Certes, par le biais du décodeur numérique, on peut choisir les programmes que l'on veut, mais l'accès y est coûteux et seul une petite minorité d'abonnés peuvent en profiter alors que la grande majorité a toujours et pour un temps encore le système analogique.

Le Conseil provincial devrait-il suggérer à Télédis de jouer son rôle de service public c'est-à-dire de répondre d'une part aux impératifs politiques d'une Province bilingue membre d'une Euregio trilingue et d'autre part aux nécessités économiques qui font de la connaissance de l'anglais, de l'allemand et du néerlandais des atouts majeurs pour acquérir un emploi, en diffusant prioritairement (c'est-à-dire avant d'avoir la place sur les canaux pour en diffuser tout autre) , les programmes en langue euregionale.

Ce faisant, elle ne ferait d'ailleurs que suivre la résolution votée à l'unanimité du Conseil euregional qui demande que les langues de l'Euregio soient utilisées et enseignées prioritairement dans les différentes régions de l'Euregio Meuse-Rhin.

Quoi de plus normal en effet que de se tourner d'abord vers nos voisins les plus directs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. J'invite M. CREMER. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CREMER (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, chacun sait depuis longtemps que l'élargissement de l'Union européenne à l'est ne sera pas sans conséquences négatives pour les régions qui bénéficient aujourd'hui encore de l'aide des Fonds structurels européens.

L'admission des dix nouveaux membres a évidemment largement élargi le nombre des régions éligibles aux aides des Fonds structurels européens dans un contexte de restriction budgétaire, puisque les principaux contributeurs au budget européen n'entendent pas accepter une hausse dudit budget, aujourd'hui plafonné aux alentours de 115 milliards d'euros. Soit à peu près le montant que l'Allemagne fédérale consacre annuellement aux länder de l'ancienne DDR, avec les résultats mitigés que l'on sait.

Des inquiétudes se font jour quant aux montants des Fonds européens qui seront encore affectés au redressement économique de la Province de Liège dans les zones restant éligibles pour la période 2007-2013. Cela alors que les prochaines années s'annoncent difficiles en termes de développement économique et social.

Sans qu'il soit absolument nécessaire de remonter jusqu'à la première guerre mondiale pour situer le début de son déclin, nul n'ignore les difficultés que traverse l'économie liégeoise depuis de nombreuses années. Selon certaines sources, généralement bien informées, la Province de Liège ne devrait pas espérer un montant supérieur à 146 millions d'euros émanant des fonds structurels, augmentés de la quote-part régionale. Soit, quelque 292 millions d'euros pour la période allant de 2007 à 2013.

Si l'on veut bien considérer que le Hainaut obtiendrait dans le même temps une aide européenne tournant autour de 1,372 milliard d'euros pour un total globalisé avec l'appoint wallon de 2,060 milliard d'euros, on peut mesurer non le déséquilibre de traitement entre les deux provinces puisque la hennuyère émerge à l'objectif 1 et la liégeoise à l'objectif 2, mais l'ampleur des moyens qu'il faudrait mobiliser pour remettre sur les bons rails une Province de Liège qui n'en finit plus sa descente aux enfers et une Wallonie qui a encore beaucoup de chemin à parcourir pour « rejoindre le peloton de tête européen en matière de prospérité économique ».

L'économie liégeoise doit impérativement se redéployer sur de nouvelles bases. Chacun en convient.

Il est évident que la priorité absolue du moment réside dans la mobilisation de l'ensemble des « forces vives » liégeoises pour poursuivre en l'accentuant, une démarche volontariste en terme de diversification économique et redéploiement industriel. Une telle démarche est de toute manière nécessaire, quand bien même nous ne serions pas aujourd'hui confrontés à la crise que traverse la sidérurgie liégeoise.

Il est impératif de diversifier le redéploiement économique du Pays de Liège sur un éventail aussi large que possible d'axes, dans une perspective de « multi-activités », de sorte que les difficultés possibles d'un secteur n'affectent pas la vitalité et la prospérité de l'ensemble. Bref, il ne faut pas tout miser sur le développement d'un pôle logistique sous peine de voir la région s'installer dans une économie de passage et de transit, dans laquelle le taux de valeur ajoutée globale est en diminution et où les nuisances causées par la logistique servent à enrichir d'autres régions.

En réalité, la logistique peut être utile dans la mesure où elle s'inscrit de manière complémentaire à la création de richesse régionale par d'autres secteurs économiques, mais elle ne peut en aucun cas être une fin en soi.

Liège ne peut miser principalement sur des groupes multinationaux, par définition sans le moindre ancrage culturel et social liégeois, pour servir d'épine dorsale au redéploiement économique du bassin sidérurgique liégeois.

La meilleure manière de garantir une région contre les risques de délocalisation est d'assurer le maintien sur place des centres de décision. C'est la raison pour laquelle en Province de Liège, nous devons miser avant tout sur un développement endogène ou ne soutenir en priorité que les sociétés qui acceptent d'installer leur principal centre de décision à Liège ou en Région wallonne.

Dans cette perspective, il faut renforcer la politique de soutien à la création et au développement des PME et des PMI locales. Il faut les aider à se structurer et à se « synergiser » en réseaux d'intérêt et en pôles d'activité afin de réduire leurs coûts fixes.

Il existe, à Liège, pléthore de lieux de décision socio-économiques et d'outils de développement. Ce sont des outils intéressants, certes mais il convient de poursuivre la réflexion sur la rationalisation de ceux-ci. Mais surtout, ce qui manque au Pays de Liège, c'est un « architecte » qui disposerait d'une vision globale de la situation.

Les différents efforts entrepris depuis près de quatre ans au sein de l'ASBL « Avenir du Pays de Liège » en vue de lancer les bases de ce qui pourrait constituer une véritable Communauté urbaine, sont également de nature à favoriser un redéploiement économique équilibré de la région liégeoise.

Il est évident qu'une collaboration saine entre les forces vives liégeoises ne pourra que favoriser l'émergence d'un projet harmonisé, concerté sur l'ensemble du territoire de notre Province.

La Communauté urbaine pourrait ainsi orienter rationnellement la prise de décision politique à Liège sur base d'un projet fédérateur mûrement réfléchi.

On pourrait alors sortir du « chacun pour soi » qui préside souvent à la prise de décision lorsqu'il s'agit de déterminer le lieu d'implantation d'une infrastructure publique ou commerciale. A cet égard, il faut que la Province de Liège cesse de considérer la création d'une communauté urbaine pour le pays de Liège comme une rivale qui serait là uniquement pour détricoter les compétences provinciales. Il doit donc y avoir deux démarches qui sont complémentaires en terme de redéploiement économique, le rôle de la communauté urbaine étant une de ces missions, la province, par son outil qu'est la SPI+ a quant à elle un rôle important sur l'ensemble de la Province.

La création de structures tels que les Groupements d'Intérêt Economique qui regroupent plusieurs intercommunales suivant les secteurs concernés, est déjà un pas vers une plus grande cohérence dans les actions mais il est encore difficile à l'heure actuelle de déterminer l'impact qu'ils auront.

Dépasser les divergences de sensibilité et d'idéologie pour défendre un projet cohérent et équilibré de redéploiement économique pour Liège et sa région, qui soit véritablement profitable à tous, voilà le véritable défi qu'il nous faut relever dans les prochaines années.

Le redéploiement économique du Pays de Liège multipliera en effet ses chances de réussite dans la mesure où il sera celui dans lequel tous les Liégeois se reconnaissent et s'investissent en conséquence. Il deviendra ainsi leur mode de recherche du bien-être collectif. Il sera par eux ainsi conçu comme une composante intégrée de leur action politique et sociale, donnant les meilleurs garanties d'une véritable lutte contre les causes de l'exclusion, de la marginalisation et de la pauvreté au Pays de Liège.

La Communauté urbaine peut devenir un véritable outil démocratique de redéploiement économique pour Liège et sa région ; il faut pour ce faire qu'elle devienne un lieu de décision à part entière, doté de compétences claires, transparent, démocratiquement contrôlé, s'appuyant sur un partenariat citoyen et adapté au besoin et à la taille du territoire qu'elle sera amenée à recouvrir. Mais là n'est pas l'essentiel de mon intervention de ce jour même si notre action au sein des intercommunales dans lesquelles la Province joue un rôle majoritaire auront un rôle majeur dans la concrétisation de ce concept.

La compétitivité internationale est admise comme cadre obligé, mais elle n'indique pas qu'il faut baisser la garde sur des vecteurs de qualité. En effet, la bonne tenue internationale d'une zone métropolitaine est directement liée à la hausse de la qualité de vie de ses habitants. Le défi est d'autant plus ambitieux que le bassin liégeois connaît une forte dégradation urbaine et environnementale liée à sa vieille industrialisation.

L'heure n'est évidemment plus au rêve d'un investissement extérieur extraordinaire qui, d'un coup de baguette magique, offrirait un emploi de qualité à des milliers de travailleurs, dont les qualifications seraient rapidement adaptées aux besoins. Liège a suffisamment fait par le passé l'expérience de ces entreprises transnationales qui débarquent en fanfare, attirées par la qualité du travailleur liégeois et les facilités onéreusement accordées par les pouvoirs publics, avant de délocaliser quelques années plus tard au prix de coupes sombres dans le tissu économique et social.

Il ne faudrait pas conclure de ce qui précède qu'Ecolo rejette toute idée d'investissement étranger. L'ouverture économique est une réalité et la diversification géographique une nécessité.

Pour ce faire, il faut notamment que l'investisseur potentiel dispose d'un interlocuteur capable d'avoir un répondant global pour tous les acteurs locaux. Il ne s'agit en effet pas de présenter un terrain et un catalogue d'aides, il faut également être en mesure de rendre prévisibles l'avenir et l'environnement global.

Avec plus d'un million d'habitants, la Province de Liège jouit d'une situation géographique privilégiée qui lui permet d'être un véritable carrefour de l'Europe du Nord-Ouest. Francophile, située sur la route de la France, à dix km de Tongres, vingt de Maastricht et une cinquantaine d'Aachen, il a vocation à redevenir un lieu de rencontre et d'échanges entre les cultures latine et germanique dans le cadre de l'Euregio Meuse-Rhin.

D'une manière générale, Liège doit pouvoir utiliser ce potentiel pour ses activités de services et d'industries.

Il n'y a pas lieu de céder à la désespérance, Liège n'est pas sans atouts réels et immédiats. Il convient de les développer et de les interpénétrer, en s'inspirant notamment de l'expérience d'autres régions qui ont également eu à subir des chocs socio-économiques douloureux. Citons en vrac :

- l'université de Liège ;
- la surface disponible pour des investissements de nature industrielle attirés à Liège dans le cadre de l'Euregio, notamment dans les sites industriels désaffectés et dans les nouvelles zones d'activité économique, situés le long des voies d'eau et du rail ;
- un pôle logistique multimodal (route/rail/eau/air), qui pourrait être heureusement dynamisé dans ses dimensions eau (avec le port autonome) et rail au départ de Bierset, un port autonome dynamique, qu'une plate-forme « conteneurs » pourrait judicieusement compléter et pour laquelle s'impose une mobilisation urgente afin d'inscrire le développement des activités économiques du port de Liège dans un partenariat équilibré avec le port d'Anvers.

- un pôle d'excellence énergétique (CMI, ALE, SPE) qui ne demande qu'à se développer en matière de cogénération et d'économie d'énergie (éoliennes, chaudières à bois propres, mini-stations d'épuration, isolation thermique et acoustique...). Celui-ci devrait notamment inclure un « centre de coordination énergétique » alliant les fonctions d'ensemblier financier ayant pour finalité l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Nous bénéficions également d'un secteur environnemental (déchets, eaux,...) aujourd'hui encore trop aux mains de décideurs étrangers, qu'il convient de réorienter au bénéfice de l'activité économique régionale (tri, recyclage, valorisation, reconditionnement du matériel informatique, vidéo, électroménager, etc) ; d'un secteur PME/PMI dynamique à haut degré de savoir-faire (23000 entreprises, 11/12 personnes occupées en moyenne) ; d'une main d'œuvre qualifiée et expérimentée, créative et volontaire.

Beaucoup de sociétés belges ou étrangères (banques, assurances,...) ont fermé leurs bureaux liégeois et recentré leurs activités sur Bruxelles.

Il faut inverser cette tendance qui vide la région liégeoise de sa substance et de ses emplois pour transformer les travailleurs en navetteurs. Cela, au prix d'une qualité de vie moindre. Ne serait-ce qu'au nom de la mobilité, il faut encourager le transfert électronique permanent des informations plutôt que le déplacement quotidien du personnel. En d'autres termes, les modes de transport doivent être pensés dans leur globalité : air, eau, rail et route, mais aussi en termes de mobilité intelligente (télécommunications, informatique, intra et internet,...).

Assurément, les pouvoirs et les entreprises publics ont un rôle, notamment fiscal, à jouer dans cette inversion de mode. Ils pourraient déjà montrer l'exemple en évitant de délocaliser leurs services et en décentralisant vers la Province leurs services administratifs fédéraux et régionaux.

Est-il vraiment utile que tant de fonctionnaires et d'agents des services publics prennent chaque jour le chemin de Bruxelles ou Namur ? De ce point de vue, les pouvoirs publics gagneraient à réviser leur conception du travail efficace au meilleur coût.

A ce propos, on soulignera que le Pays de Liège peut encore développer ses filières endogènes (bois, pierre, etc.) et promouvoir l'écologie industrielle, l'agriculture biologique et labellisée plutôt que d'importer par vol de nuit à un coût écologique énorme, des fruits et légumes biologiques d'autres continents, qui mettent en péril nos producteurs locaux. Liège et sa région sont riches d'un patrimoine artistique et culturel, architectural et historique indéniable, qui ne demande qu'à être plus encore mis en valeur pour attirer les visiteurs et rendre à Liège une image positive, attirante pour le touriste et l'investisseur.

Dans cette perspective, il importe d'assainir au plus vite les friches industrielles, de les reconverter en zones d'activités, d'habitat ou d'espaces verts en fonction de leur localisation.

Ici, je me permets de revenir sur le rôle que la Province a décidé de prendre dans le cadre du développement du site du Val Saint Lambert en investissant 1.250.000 Euros dans la société Immoval au mois de juin dernier. C'est une initiative intéressante et qui colle à ce que je viens de préconiser juste à l'instant. Il me semble pourtant regrettable de voir ce genre de dossier d'investissement être présenté à la « va vite » sans réel débat en prétextant d'une urgence d'agenda dont les semaines suivantes nous ont démontrées qu'elle n'existait pas... Il me serait d'ailleurs agréable d'entendre la Députation provinciale sur l'état d'avancement de ce dossier.

Il faut développer massivement l'économie sociale marchande, pourvoyeuse d'emplois ; encourager les magasins, les PME / PMI et TPE à s'installer dans les centres urbains et dans les quartiers pour y renouer un tissu urbain (comme par exemple les 500 emplois du Parc d'affaires Zénobe-Gramme de Belle-lle). Cela, plutôt que d'aller s'installer dans des zonings situés en périphérie et difficiles d'accès sans véhicule personnel.

La revitalisation urbaine est en effet un facteur décisif de succès tout en étant lui-même porteur d'une intense activité économique.

La formation professionnelle, l'aide à la création et au développement d'activités et la mise sur pied de cellules de reconversion sont évidemment trois clefs d'un futur professionnel digne pour de nombreux

travailleurs. De ce point de vue, il est évident que l'efficacité devra être privilégiée. Cela ne sera possible que dans la mesure où ces secteurs seront rationalisés et le saupoudrage politico-idéologique évité.

En terme d'attractivité, l'image d'une région est essentielle. Elle repose aussi et surtout sur la qualité et la préservation de son environnement naturel et paysager. Il est donc vital d'inscrire le redéploiement économique régional dans une perspective de développement durable reposant sur le triptyque économique/environnement/emploi.

Dans cette perspective, le groupe Ecolo déposera un amendement budgétaire d'un euro symbolique visant la création au sein de la SPI+ d'un nouveau département qui aura à plancher sur ces « trois E » ceci n'est pas sans lien avec l'avenir économique du bassin liégeois et de la Province de Liège ; on sait en effet depuis peu qu'un des critères qui serait retenu dans le cadre des aides européennes à venir (période 2007-2013) est le lien entre économie et environnement en terme de valeur ajoutée dans le cadre de projets innovants. Autant dès lors s'y préparer. A ce niveau, ce que l'on sait aussi c'est qu'il ne devrait plus y avoir de sélectivité territoriale dans le choix des projets ; ceux-ci seront d'abord examinés en terme de performance sous l'angle de la création d'emplois durables.

Cet amendement aurait pu proposer un budget minimal de 250 000 euros visant la création de ce département mais ma conviction est qu'il serait plus judicieux d'en discuter d'abord les missions et ensuite leur financement. Raison pour laquelle je souhaite que cette proposition soit largement débattue en commission.

Je crois cependant sans prétendre à une quelconque vérité en terme de contenu, que les éléments développés dans mon intervention me semblent déjà importants.

En conclusion, il me serait agréable d'entendre les impulsions que la Députation permanente compte porter tant dans ses compétences propres que via les intercommunales à majorité provinciale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. M^{me} MICHAUX. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} MICHAUX (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, j'ai lu très attentivement le rapport d'activités que nous avons reçu, concernant la SPI+ , il n'entre pas dans mes intentions comme, j'en suis sûre, nul de mes collègues, de contester le bien fondé et l'efficacité des actions menées par cette société.

Mon propos aujourd'hui, sera plutôt un questionnement par rapport aux compétences et responsabilités de la SPI+ avant et après la vente des terrains lors d'une extension de zone ? Extensions, de plus en plus proches de zones d'habitation, justifiées par le besoin d'espaces d'exploitation très bien expliqué dans votre rapport.

Deux exemples :

1. l'extension se fait en général en zone agricole, lorsque celle-ci est décidée, l'agriculteur cesse de cultiver les parcelles en question, la terre laissée ainsi en friche, se tasse, et , quand surviennent des pluies orageuses, se sont les riverains qui en payent les conséquences sous forme d'inondations d'eaux boueuses, occasionnant des dégâts aux habitations ! Qui porte les responsabilités de telles situations ?
2. la SPI+ est présente dans les réunions de rencontre avec les riverains, là où se négocient les modalités d'aménagement et d'exploitation. Quelles sont ses compétences quant au respect ou non de certaines promesses faites aux riverains pour l'aménagement des zones dites « tampon » ?

Je voudrais aussi savoir, à qui incombe la surveillance, dans un avenir proche ou lointain, du respect des autorisations données : superficie des installations, nature des exploitations ?

En plus de l'aide à l'installation de partenaires économiques, la SPI+ a-t-elle pensé à un soutien aux habitants qui se retrouvent, du jour au lendemain sans le vouloir, riverains de zones d'activités ?

Déjà, je remercie M. le Député permanent pour les réponses qu'il voudra bien me donner.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Y-a-t-il d'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur le Député, vous souhaitez répondre jeudi.

M. MESTREZ, Député permanent (de son banc).- Oui, Monsieur le Président, si vous le voulez bien car je serai empêché d'assister à toute la séance du conseil demain et étant donné la qualité des interventions, cela risque d'être un peu court.

Document 04-05/35 : Modifications à apporter à la représentation provinciale au sein de certaines intercommunales

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : document 04-05/35. Ce point a été soumis à l'examen de la première commission. Je vous signale toutefois que la résolution n°2 concernant le remplacement de M. COLLIGNON en qualité de commissaire fait l'objet d'un retrait puisque la Province n'a plus part à la SOCOLIE directement. J'invite le rapporteur, M. VOLONT, à nous en faire connaître les conclusions.

M. VOLONT, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, sans remarque essentielle, votre première commission vous propose, à l'unanimité, d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente au sein de certaines intercommunales.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/3 : L'Agriculture – Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : document 04-05/3. La discussion générale a été ouverte jeudi et se poursuit exceptionnellement aujourd'hui.

J'ai cinq orateurs inscrits, à savoir M^{me} MARAITE, M^{me} STASSEN, M^{me} PERIN, M^{me} FRENAY et M. CREMER. Nous commençons par M^{me} MARAITE.

M^{me} MARAITE (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, de cette tribune, je vous avais parlé, en octobre 2003, des soucis et des problèmes rencontrés par les agriculteurs. En effet, l'incertitude quant à leur

avenir dû, entre autres, à l'adhésion de dix nouveaux Etats à la Communauté européenne et à la réduction de la subvention pour le lait et la viande, engendre chez eux de réelles angoisses quant à leur survie.

Les rendements des agriculteurs baisseront encore ; un grand pourcentage d'entre eux atteignant aujourd'hui à peine 10.000 € de revenus annuels. De nombreuses fermes, parmi lesquelles des « petites », pour reprendre la terminologie européenne, disparaîtront ou constitueront pour les fermiers non plus une activité principale mais bien accessoire. Or, il existe encore, en Province de Liège, de nombreuses « petites » fermes qui assurent le quotidien de leurs « exploitants ».

Le libre échange intégral qui permet aux firmes privées d'imposer des techniques issues des derniers progrès de la science, telles que les manipulations génétiques, avec souvent pour seul objectif la compétitivité sur les marchés, doit encourager la Province à défendre, plus que jamais, l'agriculture du terroir afin que les agriculteurs transforment et commercialisent eux-mêmes leur production ou une partie de celle-ci. La question des OGM, organismes génétiquement modifiés, suscite et suscitera encore une division au sein du monde agricole, les uns étant des ardents défenseurs des OGM, les autres étant de véritables adversaires de ces derniers à cause des risques qu'ils engendrent.

Nous souhaitons vivement que la Province continue à promouvoir les produits du terroir, comme elle l'a fait déjà à l'occasion de sa participation à des foires et autres manifestations, et surtout par l'action qu'elle mène via « Agricharme » et son répertoire de l'agroalimentaire liégeois accessible à l'adresse internet www.notger.be, qui ne fait que contribuer à une meilleure communication entre le producteur et le consommateur.

Au nom des agriculteurs, je souhaite comme je l'ai déjà fait en commission, remercier à nouveau la Province pour sa persévérance à mieux faire connaître via « Agricharme » le monde des agriculteurs et de leurs produits.

La Province joue également son rôle de parfait gestionnaire, via onze conseils de filières, dans le cadre de l'agence pour une agriculture de qualité en wallonie (APAQW) et de la marque wallonne collective « EQWALIS ». Ces conseils de filière établissent également un plan de développement pour une production de qualité dans leurs secteurs respectifs.

La Province doit poursuivre son rôle expérimental dans le domaine animal, comme à la ferme de La Haye de Jevoumont-Theux ainsi que les analyses menées sur le terrain par les stations agricoles. Nous savons tous que, dans ce domaine, la Province apporte une aide appréciable aux fermiers qui ne sont pas en mesure de s'offrir de tels services. L'année passée, je critiquais le fait que Jevoumont profitait dans une certaine mesure des résultats des recherches menées par les fermiers et non le contraire (voir rapport d'activités). J'espère que cette situation s'est améliorée ! Combien d'agriculteurs de la Province de Liège ont visité la ferme ?

En tout cas, le niveau de production laitière par rapport au nombre moyen de vaches présentes est celui d'une bonne ferme. La dermatite du bétail Holstein a probablement empêché d'atteindre un résultat encore meilleur. Avez-vous installé une nouvelle salle de traite ? Le rapport n'en parle pas.

La Province doit continuer à jouer son rôle de contrôleur via la Charte « Perfect », le logiciel « Agri-Trace » et le projet « ARVA », qui garantissent aux consommateurs une production de qualité, le recyclage et la traçabilité du produit.

La Province doit suivre les évolutions économiques et institutionnelles, notamment au niveau de la PAC, afin de contribuer à l'augmentation du rendement des exploitations. Le Centre Interprofessionnel pour la Gestion en Agriculture, le CIGEST et les autres services extérieurs, qui mettent en place des outils adaptés à la gestion des paramètres administratifs, techniques et économiques des exploitations agricoles ainsi que les résultats des recherches menées par les services techniques agricoles de la Province fournissent à l'agriculteur les éléments qui l'aideront à prendre les décisions qui s'imposent pour améliorer la rentabilité de son exploitation.

Le rapport mentionne que la Province garantit la formation continuée et à la carte des agriculteurs. On ne peut que l'en féliciter et l'encourager à poursuivre dans cette voie. (exemple : l'Ecole provinciale Postsecondaire d'Agriculture, E.P.P.A.).

Dans le cadre des contrats de partenariat avec la Région wallonne, la Province (via ses services d'analyse performants) veillera à trouver une solution à la problématique des nitrates.

Si vous le permettez, je souhaiterais poser les questions suivantes.

Le site internet « Notger » présente toute une série de produits de la Province de Liège. J'ai remarqué que la chocolaterie « Jacques » d'Eupen n'est pas mentionnée. Pour figurer sur le site, les producteurs doivent-ils posséder le label « EQWALIS » ? Si oui, je vous invite à présenter, par voie de presse, ce service formidable avec les conditions à remplir, aussi bien dans la partie francophone que germanophone de la Province de Liège.

Le rapport d'activités 2003-2004 « agriculture » mentionne que la dernière adaptation de la convention de Céréales Plus avec la Province de Liège date du 19 juin 1997. Pourriez-vous nous dire quels sont les grands points de cette convention ?

Dans le rapport, on parle également d'un investissement dans une unité de fabrication de crème glacée à la Ferme de Jevoumont. Avez-vous déjà obtenu les résultats de l'étude de faisabilité ?

En ce qui concerne l'aide à la première installation des agriculteurs et des horticulteurs, devenue compétence régionale depuis le 1er janvier 2004, pourriez-vous nous dire combien de jeunes agriculteurs et horticulteurs germanophones ont pu bénéficier de cette aide jusqu'au 31 décembre 2003 ? Si oui, quel est le montant total des subsides octroyés dans les quatre domaines mentionnés à la page 44 dudit rapport.

Les services d'entraide agricole ont bénéficié d'un subside de 24.789 €. Merci de me donner le montant du subside octroyé au S.E.A. d'Eupen ?

Des programmes d'échange entre élèves d'écoles d'agriculture de langue française et de langue allemande sont très utiles. On peut à cet égard mentionner, entre autres, l'expérience menée par le TI de St Vith et l'école de la Reid. Le printemps dernier, plusieurs écoles ont réalisé ce type de projet soutenu par la Fondation Roi Baudouin. La Province ne pourrait-elle pas également soutenir régulièrement ce type de projet ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M^{me} STASSEN à prendre la parole.

M^{me} MEURENS-STASSEN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, mon intervention est une demande de mise au point à propos de la perception de l'agriculture traditionnelle et de l'agriculture biologique. Mise au point à l'intention du public, pas seulement le public intéressé par les opérations Agricharme de la Province, mais surtout le grand public de toute la Province.

En effet, on perçoit continuellement des tensions, des malentendus à propos du monde agricole. Malentendus entre agriculteurs et consommateurs exigeants, tensions entre agriculteurs et néo-ruraux, malentendus même entre agriculteurs traditionnels et agriculteurs bio.

Je parlerai plus particulièrement ici de ces derniers malentendus, qui existent entre les agriculteurs.

Sans prétention de ma part, mais peut-être grâce à un peu de recul et à des liens de sympathie et d'amitié avec des agriculteurs des deux pratiques, je pense que ces malentendus reposent sur des a priori. A priori parce qu'il y a méconnaissance de la part de certains agriculteurs sur le bio : on ne veut pas savoir en quoi consiste l'agriculture bio, on refuse l'information, on ne fait pas l'effort de voir où se situe la différence. On s'imagine qu'en bio, c'est le même pratique que dans le traditionnel, alors qu'on ne connaît rien du cahier des charges européen et du contrôle indépendant.

Ce qui irrite particulièrement les agriculteurs traditionnels, c'est que l'agriculture bio est fort légitimée par une tranche de consommateurs, pour qui l'agriculture traditionnelle serait « mauvaise ». Justement, cette opposition entre l'agriculture traditionnelle, perçue comme « mauvaise », et l'agriculture bio, perçue comme « bonne », empêche beaucoup d'agriculteurs de reconnaître l'agriculture biologique en tant qu'activité à part entière.

Or, la plupart des agriculteurs traditionnels (98%) font bien leur travail, et la proportion est la même chez les agriculteurs bio ! C'est en faisant des généralités de cas isolés que l'on crée des images négatives, pour l'une et l'autre pratique, j'insiste. Les agriculteurs se sentent isolés, ils se renferment de plus en plus sur eux-mêmes. Ils ont le sentiment, - et c'est souvent une réalité- , que c'est toujours eux qui paient les pots cassés (celui qui est innocent doit payer les analyses pour prouver qu'il est innocent). Et le risque de dérive est souvent plus grand chez les agriculteurs traditionnels, à cause de l'absence de cahier des charges précis, d'être tentés de mettre, par exemple, une dose excessive de pesticides pour protéger leur rendement.

De toute façon aujourd'hui, il est impératif d'aller vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement.

Nous sommes tous de très près concernés par l'agriculture. Notre sécurité alimentaire, notre santé et notre environnement en dépendent. En sommes-nous assez conscients.

Ma demande est la suivante : que la Province diffuse une information intelligente, honnête et sereine sur les deux types d'agriculture via ses différents canaux d'information. Je pense particulièrement aux toutes-boîtes « Liège notre Province » qui est accessible à tous. Nous avons des représentants du monde agricole dans notre assemblée. Est-il possible qu'ils soient associés à la réflexion ? Nous souhaitons nous aussi y être impliqués. Ce service-devoir d'information de la Province correspond bien, j'en suis convaincue, au besoin et au droit à l'information du public, sur un sujet qui le concerne tant.

Je vous remercie pour votre écoute et déjà pour l'accueil que vous réserverez à ma proposition.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite M^{me} PERIN à venir nous rejoindre. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} PERIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je voudrais poser quelques questions sur la qualité et traçabilité des productions végétales.

A l'occasion de notre dernière visite aux industries agroalimentaire dans la région de Waremmé, mon attention a été retenue par le souci de qualité partout présent.

Les responsables industriels se sont notamment félicités de l'efficacité de l'encadrement que les Services agricoles apportent aux producteurs auprès desquels ils s'approvisionnent. J'ai cru comprendre que, grâce à la garantie apportée par ce service, les exigences de certains marchés ont pu être rencontrées.

Les circonstances du moment se prêtant mal à des explications plus détaillées à ce sujet, je profite de l'occasion pour m'informer et j'en suis convaincue, en faire profiter cette assemblée.

Voici donc les questions que je tenais à poser.

1. Dans le cadre de l'industrie sucrière, quels essais ont été réalisés, notamment sur la chicorée à inuline.
2. Pouvez-vous me donner M. le Député, quelques précisions sur les actions plus particulières menées par les Services agricoles en matière de garantie de la qualité des produits végétaux. Je pense principalement à certains cahiers de charges et autres systèmes de traçabilité dont il est tellement question à l'heure actuelle.
3. Enfin, toujours en rapport avec la qualité mais, liée à la santé et à l'environnement. J'aimerais savoir dans quelle mesure le service d'avertissements est susceptible de limiter significativement l'utilisation des

intrants dans les cultures, surtout celle des produits phytopharmaceutiques dont la mauvaise utilisation est particulièrement nuisible.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'invite à présent M^{me} FRENAY. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} FRENAY (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, après le ni oui ni non de l'an dernier sur la problématique des OGM, j'aimerais savoir où en est la réflexion sur cette question.

Les citoyens de cette province et les agriculteurs ont le droit d'être informés de manière claire et précise sur ce qu'ils mangent et cultivent.

On sait que les parcelles plantées aux OGM ont une capacité de dispersion sur les autres parcelles. Comment dès lors protéger les agriculteurs qui eux ne souhaiteraient pas passer par cette filière ?

On ne connaît toujours pas l'impact sur la santé de ces organismes génétiquement modifiés. Ce que l'on sait par contre, et avec le recul, c'est que les multinationales sont souvent prêtes à tout pour vendre et pour fidéliser les consommateurs. Quoi de mieux que de faire dépendre la chaîne alimentaire de leur bon vouloir et notamment sur la question des prix. Aujourd'hui on vous donne des semences et demain on vous les vend au prix le plus haut. De toute façon, vous en dépendez donc.... Regardez donc l'histoire du tabac, c'est exactement pareil et on voit à terme ce que cela donne sur la santé publique.

Je ne rêve pas d'une province sans OGM, quoique...

Au nom de mon groupe, je vous demande d'être plus qu'attentif à cette question et de nous tenir informer de son évolution notamment pour ce qui concerne les champs d'expérimentation et les parcelles ouvertes aux OGM.

Un débat ouvert avec le monde agricole me paraît une initiative intéressante.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. J'invite M. CREMER à venir se présenter au micro. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CREMER (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Ma question sera simple et brève mais complémentaire à celle qui a été posée par mes collègues.

Dans le rapport d'activités tel qu'il nous a été présenté, dans l'introduction il est dit ceci : « seuls les pouvoirs publics possèdent la faculté d'assurer aux populations la sécurité, la liberté y compris celle de s'alimenter sainement ». Par leurs actions multiples et variées, les Services agricoles souhaitent rester des acteurs à part entière pour préserver ces valeurs essentielles à l'équilibre de toute société évoluée.

Ma question est la suivante : comment la Province compte-t-elle rester acteur de préservations des valeurs entre-autre de s'alimenter sainement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale et je demande à M. le Député GERARD, quand il compte répondre.

M. GERARD, Député permanent.- Demain.

Document 04-05/4 : La Culture : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : document 04-05/4. La discussion générale a été ouverte vendredi et se poursuit aujourd'hui. J'ai trois orateurs inscrits, à savoir M^{me} CHEVALIER, M^{me} ENGELS et M. DEMOLIN. Y a-t-il d'autres intervenants ? M. DESMIT. Commençons par M^{me} CHEVALIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} CHEVALIER (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, mes chers Collègues, l'excellent rapport de la troisième commission démontre à tout qui en douterait encore l'importance et la multiplicité des milieux rencontrés par les départements de la culture.

Vous faites beaucoup, et vous le faites bien, M. le Député. Vous excellez aussi à le faire savoir. Dans la morosité culturelle liégeoise ambiante, les actions provinciales sont aujourd'hui des phares. Je songe en particulier aux expositions annuelles du château de Jehay, véritables expressions d'un art contemporain qui ne se limite pas aux frontières de la Province mais qui s'ouvre sur le monde, confortant les artistes de chez nous et d'ailleurs. Ces manifestations donnent une image de qualité, d'avant-garde et de recherche. Elitaire, l'art contemporain ? Certes non. Une promenade dans le parc de Jehay ouvrait les yeux sur des installations végétales, en grandeur nature, aptes à ravir chacun des visiteurs.

Je me réjouis aussi de voir, sur le même site de Jehay, l'Institut royal du Patrimoine artistique se pencher avec tout son savoir-faire sur les étonnantes collections réunies par le Comte de Jehay en son château. Cette étude préalable, la couverture photographique des œuvres et sa diffusion sur le site Internet de l'IRPA, l'expertise du mobilier, tut concurre aujourd'hui à lancer les bases d'un parcours de qualité dans les salles du château. Mais quand ?

La restauration progressive des bâtiments – pour mémoire, je rappellerai qu'ils sont reconnus comme étant patrimoine majeur de Wallonie -, la connaissance des œuvres anciennes, l'exposition annuelle en plein air, les concerts du dimanche en été, voilà certes des atouts essentiels pour une explosion non seulement de la fréquentation de ce site remarquable mais aussi de l'image de marque d'un tourisme de qualité.

Le Musée de la Vie Wallonne poursuit sa mutation. Le déménagement est terminé. Les réserves sont aménagées et la réflexion scientifique suit son cours. Le certificat de patrimoine ayant été délivré, les travaux vont pouvoir débuter. Après la réouverture de l'église Saint-Antoine, auréolée du prestige de l'exposition « Gratia Dei », j'espère voir, dans des délais raisonnables, s'ouvrir le musée de cette vie wallonne revisitée par des yeux neufs.

J'aimerais, Monsieur le Député, lors d'une prochaine commission culture, que vous nous informiez, sur l'évolution des réflexions du comité scientifique. Un nouvel article budgétaire vous permettra, à l'avenir, d'acquérir des œuvres, des pièces, des documents ou que sais-je encore, pour compléter et illustrer le nouveau concept.

En effet, les périodes les plus récentes sont faiblement représentées dans les collections traditionnelles de la Vie Wallonne. Auriez-vous l'amabilité, en quelques mots, de brosser le tableau des éléments dont l'absence est aujourd'hui avérée ?

Le rapport de la troisième commission a fait une large part au secteur de la lecture publique. Certes, le sujet est d'actualité, voire brûlant, et les actions de ce service sont légions.

Je vous épargnerai les questions sur l'évolution des négociations avec la Ville de Liège. Vous avez fait le point en trois commissions, vous avez tenu informé le personnel provincial – ah ! si la Ville faisait de même -, vous avez aussi abondamment communiqué sur le sujet.

Il m'importe seulement de savoir que le bout du tunnel est en vue et que les projets fourmillent. Le programme d'actions pour doper la lecture est révélateur d'un engagement dynamique ! Collaboration avec

des écoles primaires communales dans un premier temps, visites d'enseignants à la bibliothèque, « contrats-lecture » avec des écoles à discrimination positive, contacts avec les libraires, mensuel « agenda-livres » opération « je dis livre », etc.

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance de l'avancement de l'étude visant à doter la bibliothèque d'un outil informatique enfin adapté aux besoins d'une bibliothèque qui rencontre ainsi plus aisément son rôle de centrale et de moteur de toutes les bibliothèques locales de la Province.

Ces actions sont indispensables. L'enquête « PISA » (programme international pour le suivi des élèves) a tiré un sérieux signal d'alarme en 2000. 28% des jeunes wallons ne lisent plus, ne comprennent plus ce qu'ils déchiffrent, s'appauvrissent intellectuellement et ne sont plus armés pour faire face à l'avenir professionnel qui leur est réservé.

Vous voulez un exemple. Prenez le document distribué à l'occasion de l'opération « la fureur de lire », organisée par la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Il n'est pas rédigé, j'imagine, par des élèves. Ce signet porte au verso le texte suivant : « Vous êtes en proie à une recherche documentaire difficile ? J'ai beau regarder le sens du mot être en proie. Au dictionnaire, ce n'est pas ce que l'on veut dire. Vous êtes en proie à une recherche documentaire difficile dès la bienvenue à la bibliothèque virtuelle !. L'auteur, un peu plus lisible dans la suite du message, n'en reste pas moins brouillé avec l'accord des participes passés. De grâce Monsieur le Député, retirez ce document qui nuit à la fureur de lire provinciale.

Mais revenons à « la fureur de lire », action dans laquelle la Province s'inscrit résolument depuis sa création par la Communauté française. Cette fureur fait partie des coups de phare qui tendent à réveiller l'intérêt pour la lecture. Vous avez inauguré, la semaine dernière, cette opération au cœur de la Bibliothèque Chiroux-Croisiers. Comme chaque année, en tant que Conseillère provinciale, je me suis réjouie d'une exposition mettant en valeur, cette année « Au fil de l'eau », les collections provinciales tant livresques qu'artistiques.

Mais en tant que Liégeoise, j'ai à nouveau dû constater l'absence cruelle d'initiatives de la bibliothèque voisine des Chiroux, ne faisant, comme chaque année, aucun effort pour faire la fête aux livres.

Dans votre discours, vous avez invité le public à parcourir les différentes sections. Des amis étrangers m'accompagnaient. Je n'étais pas peu fière de leur faire parcourir la selle de lecture et son secteur informatique, d'expliquer les rénovations de la bibliothèque pour adolescents – unique en son genre – avec une amusante exposition sur les épices, pour aboutir enfin à l'enfantine.

Si la bibliothèque des Chiroux était, ce soir-là, dans le noir, les départements provinciaux étaient éclairés et fourmillaient de bibliothécaires, d'animateurs, de secrétaires, fiers de leur outil, expliquant leur travail, leurs actions, leurs buts.

J'ai personnellement rencontré à l'enfantine une bibliothécaire devenue animatrice par passion, à force d'exercer avec des plus expérimentés, tout en multipliant les formations. Elle a défendu avec ferveur le travail mené avec des tout-petits. Donner le goût des mots à des enfants dès l'âge de 6 mois, c'est étonnant, n'est-ce pas ! Les parents accompagnent ces petits, le succès va croissant, la salle est trop petite. Vous me voyez venir ! Abattre un mur permettrait de mieux moduler l'espace en fonction des activités. Cette section a été inaugurée il y a 17 ans, en 1987.

Je vous recommande à tous de consulter la brochure de service « activités 2004-2005 » pour enfants jusqu'à 14 ans : la table des matières est éloquent. Le prêt et l'inscription sont gratuits. Quel merveilleux outil d'éveil ! Aussi, je plaide pour qu'un petit rafraîchissement des lieux, une suppression de cloison soient réalisés. Tout sera alors pour le mieux dans ce monde qui m'est apparu magique.

Après cette visite, je comprends mieux les résultats positifs de l'enquête que vous avez menée avec la Haute Ecole Léon Eli Troclet auprès de 500 usagers de la bibliothèque. 80% de personnes apprécient l'accueil, 90% se réjouissent des conditions de prêt. Un résultat qui plaide pour l'excellence des services. L'enthousiasme est moins grand pour les horaires, la signalisation extérieure et l'actualisation des collections.

Les horaires : ils ne correspondent plus au rythme de la vie active d'aujourd'hui. D'autres plages doivent être envisagées : des nocturnes si le quartier n'est pas trop insécurisé aux yeux des lecteurs dès la nuit tombée, le samedi et, pourquoi pas, le dimanche après-midi. Là aussi, un travail sur les mentalités devra être entamé. Mais aussi les moyens en personnel devront être rencontrés pour la réussite de l'opération et permettraient alors une ouverture simultanée de la bibliothèque et de la médiathèque, demande souvent introduite mais non rencontrée à ce jour par manque de personnel. La reprise des Chiroux n'est-elle pas l'occasion de lancer cette réflexion ?

L'actualisation des collections est aussi souhaitée par les lecteurs sondés lors de l'enquête. La Communauté française a récemment ouvert, dans le Hainaut, un centre destiné à l'accueil des fruits de l'élagage de toutes les bibliothèques. Voilà une heureuse initiative qui va permettre l'accueil des nouveautés sur les rayonnages. Pour cela, des moyens sont nécessaires : les livres sont de plus en plus chers, la production des médias s'intensifie. En commission, vous avez annoncé une augmentation en 2005.

Puis-je connaître le taux d'accroissement du budget des livres, du budget des disques, CD, CD-R depuis cette législature, ainsi que votre plan d'accroissement idéal d'ici 2007 ?

Si je me permets d'insister sur le budget d'achats de livres, c'est parce que je crois au rôle éducatif, formatif, ludique mais aussi humaniste diffusé par les auteurs. Se former un jugement étayé, s'ouvrir sur le monde, découvrir l'autre, apprendre, c'est aussi grandir, se grandir, et se donner les armes pour prendre ses distances par rapport aux chants extrémistes qui soufflent un peu trop fort, un peu trop près de nos oreilles aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. DEMOLIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, avant d'aborder le principal objet de mon exposé, je voudrais tout d'abord poser cette question.

La semaine dernière, j'ai assisté à un conseil d'administration, j'ai assisté à un conseil d'administration élargi à l'assemblée générale, pour assister à des explications sur une pré-étude architecturale pour le déménagement du Théâtre de la Place de l'Yser à l'Emulation. Ce qui me paraît bien nécessaire si l'on considère le délabrement voire le danger du bâtiment de la Place de l'Yser puisqu'il pleut sur la scène et qu'il est déjà arrivé que les danseurs glissent, pour ne pas employer une expression plus familière et plus significative.

Monsieur le Député, vous avez quitté la réunion lorsque la Directrice financière a fait état d'un montage financier de 15.000.000 Euros avec une participation de la Province de Liège.

Des questions viennent immédiatement à l'esprit mais surtout une certaine forme d'inquiétude si l'on songe que la Communauté française et la Ville de Liège sont parties prenantes de ce montage financier et nous savons qu'il s'agit d'institutions de pouvoirs particulièrement impécunieuses.

Où en sommes-nous dans ce projet ? Ceci du point de vue provincial, évidemment. S'agit-il d'une utopie, d'un rêve ? Y a-t-il eu des contacts préliminaires ? Je crois que cela peut nous intéresser.

J'en viens maintenant à l'objet principal de cette intervention.

Nous savons que notre Province a joué un rôle majeur dans la mise sur pied de toutes les manifestations de l'Année Simenon.

Je vous lis quelques extraits du journal « Le Monde » du 24 avril 2004 : « L'Année du centenaire de la naissance de Simenon a suscité un véritable engouement, en France comme dans plusieurs pays d'Europe. Trois cent mille exemplaires de livres du père de Maigret ont été vendus en 2003, contre cent mille en 2002, selon les estimations d'IPSOS, à partir des ventes en caisses réalisées en France métropolitaine ». On ne parle pas de la Belgique évidemment.

Depuis le début de l'année 2004, les ventes de Simenon continuent à se maintenir à un bon niveau, moindre cependant qu'en 2003, mais supérieur à 2002. Le phénomène n'est pas hexagonal.

Selon Chorion, les ventes de Simenon ont augmenté de 130% dans l'ensemble des pays européens avec plus d'un million de livres vendus ». J'en reste là.

Simenon dans la Pléiade a battu tous les recors de vente et la présentation du coffret Simenon à Liège n'était pas innocent. Rôle majeur des pouvoirs publics à Liège à cette occasion.

En permettant notamment par leur rêve financier notamment l'édition de livre qui n'auraient jamais vu le jour. Mais en révélant aussi une situation difficile voire critique de l'édition belge.

Je vais m'en expliquer mais avant cela je veux exprimer ces deux mises au point.

1. Il ne s'agit pas ici de critiquer le rôle de la Province de Liège, probablement celle qui fait le plus pour les auteurs et les maisons d'édition liégeoises – au sens large du terme – que ce soit la Maison de la Poésie, l'Aide à l'édition, la Promotion des Maisons d'édition locales au Salon vert et à la Foire du livre , mais peut être de prendre son exemple pour une véritable politique du livre en communauté Wallonie-Bruxelles.
2. Il ne s'agit pas non plus, dans mon chef, de sacrifier à je ne sais quel patriotisme d'entreprise, puisque je fais partie du personnel dirigeant de deux maisons d'édition. Il s'agit de viser le bien public, car l'édition n'est rien sans le lecteur, le libraire, le distributeur, le diffuseur et, bien sûr, l'auteur.

Il y a plus de 25 ans à cette même tribune, j'affirmais que le moment était venu pour les pouvoirs publics d'aider le cinéma d'auteur, comme on aide le théâtre, notamment pour la distribution-diffusion. On sait ce qu'il en est maintenant même si beaucoup reste à faire.

Je pense qu'il en est de même aujourd'hui pour l'édition lorsqu'on considère les faillites où l'achat par des groupes étrangers de ce qui a été les fers de lance de l'édition belge. Je ne citerai aucun liégeois.

Dupuis, Casterman, La Renaissance du Livre, LABOR et le Grand Miroir, d'autres encore que je ne veux pas citer pour ne pas ajouter à leurs difficultés.

Sur un territoire qui compte 4.000.000 habitants où selon une enquête de marketing en 2000. 57 % des habitants n'ont acheté aucun livre et où 85% n'ont pas fréquenté une bibliothèque, nous sommes condamnés donc à l'exportation donc à la distribution-diffusion à l'étranger avec les nécessaires encouragements et aides des pouvoirs publics.

J'en reviens à Simenon, à la prestigieuse collection de la Pléiade. Les Editions du CEFAL ont publié Liège «Couleur Simenon» en trois volumes de Michel LEMOINE, avec l'aide et l'autorisation du comité Simenon avant le début de l'année Simenon. C'est que les auteurs de l'introduction et de l'apparat critique de cette prestigieuse collection à savoir Jacques DUBOIS et Benoît DENIS, voulaient pouvoir citer cet ouvrage essentiel dans la prestigieuse édition. Ils le font d'ailleurs abondamment. C'est bien.

Quelques mois plus tard, j'ai visité sur Internet les sites de librairies en ligne dont certains annoncent plus de 15.000.000 de livres.

Tout ce que nous avons publié était repris et annoncé comme indisponible. Ce qui est faux. Et toujours faux.

Mais les mêmes auteurs, LEMOINE, CARLY, publiés en France pouvaient être livrés en quatre ou cinq jours. Les auteurs français publiés par des maisons d'édition belges, voyaient leurs livres indisponibles également.

Aujourd'hui, et j'ai regardé il y a 48 heures, les mêmes livres ne figurent même plus au catalogue. Seules subsistent les éditions belges qui disposent d'un accord avec certaines maisons d'édition française de poids.

C'est dire le caractère crucial du projet. Si je prend l'exemple de Simenon, c'est parce qu'il est significatif (article du journal LE MONDE), je n'évoque pas les monographies comme la reproduction des batraciens dans le département de l'Ourthe. Simenon, un auteur connu, et qui intéresse tout le monde dans le monde entier.

C'est que le protectionnisme français, le relatif hermétisme du marché hexagonal, l'absence d'une véritable politique du livre assassinent l'édition française de Belgique.

Sous l'égide de notre Communauté, c'est Alterdis qui assurait la distribution – diffusion de nos ouvrages en France avec une très relative efficacité.

Cette société est tombée en faillite, elle a entraîné la chute de certaines maisons d'éditions françaises renommées comme LE REFLET, petite maison d'édition de Normandie, mais elle a aussi obéré le chiffre d'affaires du nombre de maisons d'éditions belges.

Aujourd'hui, nous avons un distributeur : la maison Wallonie-Bruxelles, mais nous n'avons plus de diffuseur.

En effet, il faut savoir que pour être assuré d'être distribué, diffusé en France Métropolitaine, un éditeur doit, sans garantie de résultat, laisser 65 à 70% du prix du livre publié aux intermédiaires.

Donc avec 30%, il doit rémunérer le graphiste, l'imprimeur, l'auteur et son personnel, assurer la promotion du livre, en espérant dégager un bénéfice.

J'en reste là parce que le problème est complexe. Beaucoup d'autres considérations pourraient entrer en ligne de compte.

Mais il est certain que si la Communauté Wallonie-Bruxelles n'augmente pas ses efforts, si le secteur à travers le conseil du livre et les organisations professionnelles représentatives ne s'émeut pas de l'évolution actuelle, c'est toute notre production scientifique et littéraire qui s'étiolera.

Dans un éditorial récent, J. Luc OUTERS – qui se fait éditer à Paris – signalait que l'aide accordée par la Communauté à l'édition littéraire représentait un peu moins que la moitié de celle accordée au seul théâtre VARIA.

Que penser du désarroi des auteurs dont les livres s'engluent dans les stocks gérés par les curateurs.

Une littérature comme la nôtre, voire une certaine recherche scientifique, comme la nôtre, peut-elle exister et se développer sans enracinement éditorial, partant sans distribution-diffusion.

Qu'en sera-t-il alors de notre patrimoine littéraire, de nos écrivains en puissance, dont la voix risque d'être étouffée dès le départ ?

Songeons, dit Outers, que Marcel THIRY, Guy VAES, Gaston COMPERE ont publié en Belgique l'essentiel de leurs œuvres .

Beaucoup d'autres points de vue pourraient être développés outre l'importance culturelle des secteurs : son importance économique, démocratique, le rôle qu'il peut jouer dans l'enseignement.

Mon souhait est que la Province de Liège soit aussi le relais de ces préoccupations majeures auprès d'une Communauté Wallonie-Bruxelles qui est défaillante, que l'on envisage d'éventuelles solutions pour la diffusion-distribution sans étrangler les éditeurs, bref qu'à l'instar de la Communauté flamande soit mise en place une véritable politique du livre.

Avec l'aide des provinces – pourquoi pas – pour sortir enfin du complexe bruxello-bruxellois.

En conclusion, je me laisserais volontiers aller à parodier Malraux, à la fin de la Psychologie de l'art – qui va être publié dans la Pléiade, en disant : « Par ailleurs, l'édition est aussi une industrie ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite maintenant M^{me} ENGELS. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} ENGELS (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, les services provinciaux de la Culture et son député provincial en charge promotionnent et encouragent de nombreuses formes d'art, le dernier en date étant le Design.

J'interviens ici, non pas dans le but de critiquer le travail réalisé car je pense qu'il est actuellement créatif et de qualité, mais dans un but constructif. En effet, en référence au Livre Blanc de l'Architecture Contemporaine en CFB, intitulé « Qui a peur de l'architecture ? », on peut lire : « Nous demandons l'ouverture d'un véritable débat public afin que la qualité architecturale soit reconnue par nos décideurs politiques comme un facteur essentiel d'innovation et de revitalisation de la qualité de vie de nos concitoyens ».

« L'architecture est avant tout une discipline culturelle qui a son rôle à jouer dans la vie démocratique ».

« Les institutions politiques en Belgique francophone se distinguent par la faiblesse, pour ne pas dire l'absence de politique de promotion de l'architecture de qualité en particulier contemporaine ».

C'est pourquoi, le groupe ECOLO se fait l'écho de ces revendications et vous demande Monsieur le Député provincial, quelle politique en matière architecturale allez-vous mener ? A cette période où le redéploiement économique du bassin liégeois, la reconversion de ses friches industrielles sont à l'ordre du jour de nombreuses instances politiques régionales, il serait cohérent de promouvoir une architecture contemporaine avec ses qualités esthétiques et liées au développement durable. De pareils défis ont été réalisés ailleurs, des expos y sont organisées afin de démontrer que rentabilité peut aussi rimer avec créativité. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. M. DESMIT.

M. DESMIT (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, rassurez-vous, je ne serai pas long et en plus de cela je dois vous le dire, je suis enrhumé ; donc je ferai cela le plus vite possible.

Je viens quand même vous parler d'un groupement. Vous avez reçu un papier tout à l'heure sur votre banc, c'est de « DJASAN WALLON ». Vous savez que « DJASAN WALLON » s'occupe comme on le penserait bien de faire en sorte que les gens parlent wallon.

J'étais déjà venu ici à la tribune, il y a une dizaine d'années de cela. Vous m'aviez fait plaisir – c'était vous à ce temps là – et vous aviez même triplé ce que vous donniez avant.

Rassurez-vous je ne vais pas demander que l'on fasse encore le même geste parce que ce serait un peu plus. Enfin, il faut quand même savoir que ce que nous avons maintenant et qui avait été triplé à l'époque, ce n'est pas même 2.000 Euros par année. Dans le budget de la Province, vous le comprendrez, ce n'est pas une goutte d'eau, ce n'est même pas une goutte d'eau.

Enfin, je vous demande de l'argent parce que vous savez bien que notre identité wallonne nous devons la préserver.

Je suis sûr qu'avec l'argent que vous mettrez, nous pourrons donner des leçons aux enfants et aux adultes. Je connais beaucoup d'adultes – et un nouveau depuis peu de temps – qui aurait encore besoin de quelques leçons ; nous serons là si nous avons le budget.

Nous aurons ainsi un gouverneur qui pourra passer du statut du pure liégeois à celui du wallon liégeois.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans la Région de Bruxelles capitale, on parle le flamand, on parle le français.

Dans la région flamande, on parle le flamand. Dans la région germanophone, on parle l'allemand et français mais dans la région wallonne, on ne parle presque plus que le français. Cela veut dire qu'à un moment, cela va poser un problème. Pourrions-nous encore parler de la Wallonie, d'une région wallonne. Il va falloir vraiment dire qu'il n'y a plus qu'une région française.

Cela est un problème. Je ne vous demande pas une modification budgétaire parce que, ce que vous allez me donner, il n'y a pas besoin de faire des modifications importantes, vous trouverez cela, j'en suis sûr, Monsieur le Député, dans les finances qui sont les vôtres et qui ne seront pas mises en péril.

Pour le reste, je tiens à souligner que cet argent sert à faire les bulletins – quatre par année – à donner des cours, à organiser des activités, des concours, pour valoriser le wallon.

Les revenus que nous avons, nous n'avons pas beaucoup d'argent, proviennent juste de la Province, de la Communauté française et des abonnements des gens.

Enfin, voilà ce que je voulais vous dire. Je suis sûr que vous allez sauter sur l'occasion pour faire un petit geste.

Et si vous n'avez rien compris, je veux bien recommencer mon texte en français. (en wallon)

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Ce ne sera pas nécessaire. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale. Monsieur le Député, quand répondrez vous ?

M. MOTTARD, Député permanent.- Mercredi.

Document 04-05/5 : L'Education physique et les Sports : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : document 04-05/5. Ce dossier a été soumis à la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. DEMOLIN, à nous en faire connaître les conclusions.

M. DEMOLIN, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, après l'installation d'un nouveau président, Marcel DRIESMANS en remplacement de Christophe COLLIGNON, démissionnaire, après un bref exposé introductif du député rapporteur, un commissaire qui se réjouit du grand succès rencontré par la Maison des Sports, se demande si celle-ci n'est pas proche de la saturation.

Il lui est répondu qu'en effet, la fréquentation approche du point limite et qu'il est décidé d'obvier à d'éventuelles difficultés par une organisation rigoureuse et une discipline sans faille.

Un autre commissaire constate que la même organisation émerge à deux crédits différents alors que ceux-ci pourraient peut-être être regroupés dans un même poste. Cette présentation qui obéit à la force de l'habitude sera peut-être aménagée si cette nouvelle inscription est compatible avec la nouvelle comptabilité provinciale.

Enfin, le premier commissaire souhaite obtenir une explication puisqu'entre le budget initial et le budget ajusté, les recettes de transfert augmentent dans des proportions importantes. La réponse est relativement simple, il s'agit de l'inscription de remboursement d'intérêts d'emprunts subsidiés pour le CREF. En effet, pour les travaux du CREF, la Province a souscrit un emprunt global.

Or, pour ce projet, il y a des subsides de la Région wallonne. L'intervention promise de la région wallonne se manifeste sous la forme de remboursement des charges de dettes pour ce projet.

D'où inscription de cette recette par voie de modification budgétaire en juin 2004.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. ONKELINX, M^{me} FLAGOTHIER demain. Plus personne d'autre. Donc les deux pour demain.

Document 04-05/6 : La Jeunesse : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : document 04-05/6. Ce dossier a été soumis à la quatrième commission. J'invite le rapporteur, M. CARPENTIER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. CARPENTIER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre quatrième commission s'est réunie le 7 octobre dernier afin d'examiner le document 04-05/6 intitulé « La Jeunesse : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir ». Après un bref exposé du député rapporteur. Il y a eu deux interventions des commissaires :

Un commissaire demande si, dans le cadre du volet « Formation des animateurs et éducateurs » (page 15 du rapport), ces derniers ont la possibilité de se former à l'étranger ? Des subsides ont-ils été sollicités au niveau des instances européennes, le thème de cette année européenne étant : « l'éducation de la jeunesse par le sport » ?

En réponse, il est cité la manifestation « rassemblement européen des jeunes cyclistes » qui s'est tenue quelques jours avant le départ du Tour de France ; manifestation pour laquelle un dossier de demande de subside a été introduit mais n'a pas abouti.

Un autre membre de la commission fait remarquer que les statistiques relatives aux « classes vertes » organisées à Wégimont (page 16 du rapport) laissent apparaître une participation plus importante d'enfants issus d'écoles de communes situées hors Province que d'écoles de communes de notre Province.

Une raison avancée pour expliquer ce constat est l'attraction de l'hébergement qui existe à Wégimont et qui, « attirerait » les communes plus lointaines et hors province. Il serait intéressant également de vérifier si les statistiques des années antérieures confirment cette tendance.

A l'issue de ces deux interventions, votre quatrième commission a donc pris acte du rapport d'activités 2003-2004 relatif à la Jeunesse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M^{me} WAONRY demain. Vous voyez les dossiers que nous allons ouvrir demain alors essayez de préparer vos questions pour ne pas reporter d'un jour.

Document 04-05/7 : L'Enfance et les Affaires Sociales : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : document 04-05/7. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. KEUL, à nous en faire connaître les conclusions.

M. KEUL, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, notre cinquième commission s'est réunie le 8 octobre dernier ayant comme ordre du jour l'Enfance et les Affaires sociales : rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir – document 04-05/7.

Pour la mise en place d'une équipe assurant une intervention en matière de violence scolaire au bénéfice des établissements d'enseignements primaires et secondaire en Province de Liège, un commissaire demande s'il y a un bilan du service ou un suivi.

Le Député permanent signale que cette équipe a été mise sur place suite aux médias et que les rapports sont communiqués régulièrement. Les interventions au niveau primaire sont d'identifier les causes afin de savoir comment résoudre les problèmes de violence.

Un commissaire demande qui peut appeler ce service. Le Député permanent fait savoir que la Direction de l'école fait appel à ce service vu qu'elle connaît les problèmes.

Au sujet de l'antenne provinciale « 103 » ou Service Ecoute-Enfants de la Communauté française, un commissaire demande quelques explications. Le Député permanent signale que cette démarche était basée sur la prévention primaire de la maltraitance. Les enfants parlent en général de la violence dans la famille, d'abus sexuels, de la sexualité et des problèmes de divorce des parents et tous les enfants peuvent téléphoner d'une façon anonyme.

Un commissaire demande s'il y a une équipe 24h sur 24. Le Député permanent confirme que ce service fonctionne bien 24 h sur 24 et qu'un déviateur est branché en cas d'absence.

Un commissaire demande si les employés ont une formation au 103. Le Député permanent signale que les personnes en question ont suivi une formation spécifique d'écoute et de circonstances.

Concernant la coordination services d'aides familiales C.A.D. un commissaire s'étonne qu'il y a peu de personnel engagé. Le Député permanent explique le déroulement et le fonctionnement de ce service et le nombre limité du personnel s'explique par le fait que le CAD joue un rôle de soutien et de coordination.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. SEVRIN, aujourd'hui. M^{me} DUVAL demain. J'invite M. SEVRIN à poser sa question. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SEVRIN (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, il est 16 h 45. Depuis hier, à la même heure, 55 personnes sont mortes en Belgique des suites de la consommation du tabac.

55 personnes en un jour. 20.000 personnes sur un an, soit l'équivalent d'un Hiroshima tous les sept ans.

Depuis la seconde guerre mondiale, le tabagisme a tué 62 millions de personnes sur notre petite planète bleue de fumée de cigarettes et en tuera 100 millions dans les 20 prochaines années.

Face à un tel désastre, que fait la Belgique ?

Pas grand chose, si j'en crois une étude de la politique antitabac mise en place dans 28 pays européens et dont les résultats ont été récemment publiés. Notre pays obtient une médiocre 19ème place dans l'évaluation de ses efforts réalisés pour réduire le nombre de maladies et de décès provoqués par le tabac.

Cette situation ne peut perdurer et il est temps de se poser la question de la responsabilité de l'industrie du tabac dans cette catastrophe sanitaire.

Cette responsabilité est écrasante.

1. Constat : dès 1957, en identifiant les carcinogènes en cause, les cigarettiers savent que le tabac est cancérigène.
2. Constat : en 1962, la BAT (British American Tobacco) est la première à reconnaître que la motivation première pour fumer est l'obtention de l'effet pharmacologique de la nicotine. C'est donc clairement une drogue puissante et définie comme telle dans un rapport du directeur adjoint de la recherche chez Reynolds en 1972.

M. MASSIN.- Excusez-moi, mais il y a une subtilité que je ne comprends pas.

M. SEVRIN.- Attendez, laissez-moi continuer.

M. DRION.- Oui, dans une rédaction, il y a l'introduction, le corps et la fin.

M. HAMAL, Député permanent.- Bien, merci Monsieur DRION.

M. SEVRIN.- Ce constat est hautement intéressant puisque l'industrie du tabac ne va cependant pas hésiter à manipuler ses cigarettes en y introduisant de l'ammoniaque de manière à accroître la proportion de nicotine sous sa forme libre et pénétrer ainsi plus rapidement le flux sanguin. C'est la raison par exemple du succès de Marlboro.

La manipulation génétique du tabac est une autre méthode pour accroître la concentration en nicotine et la BAT y arrive en 1983. L'industrie du tabac se révèle ainsi assassine, soit coupable de meurtre commis avec préméditation.

3. La clientèle de l'industrie de tabac étant vouée dans sa majorité à une mort certaine et prématurée suite à la consommation de ses produits, il s'agit de la renouveler régulièrement. C'est la raison de la guerre que les multinationales du tabac vont se livrer pour capter le marché des jeunes.

Tout le monde se souvient du personnage de Joe Camel lancé en 1988 et aussi connu des jeunes américains de six ans que Mickey. Nous n'avons pas oublié également l'apparition de produits du tabac dans de nombreux films destinés à un public jeune et dont le financement était devenu une spécialité de Marlboro. Nous citerons à titre d'exemple la série des Superman, revenue dans l'actualité suite au décès de son principal acteur.

Les turpitudes et le cynisme méthodique de cette industrie criminelle mériteraient d'être encore longuement décrits, mais ce n'est pas le but de mon intervention. Les collègues intéressés par le sujet peuvent se référer à l'excellent ouvrage du professeur Gérard DUBOIS, intitulé « le rideau de fumée » et qui est la synthèse des dizaines de milliers de pages secrètes que les compagnies du tabac ont été contraintes par la justice américaine de rendre publique en 1998.

Que pouvons nous faire ?

Tout d'abord, se rappeler que suite à l'étude à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, le ministre de la santé Rudy DEMOTTE a déclaré que la politique antitabac était une de ses priorités. Se rappeler aussi

que la Région wallonne et la Communauté française viennent de décider d'établir un plan concerté de prévention, d'aide et de soins en assuétudes.

Ce plan devrait coordonner tous les secteurs concernés, dépendant des deux entités.

Nous devons saisir la balle au bond et nous avons l'outil pour le faire : c'est la Commission provinciale de prévention des Assuétudes.

Au nom du groupe ECOLO, je suggère que la commission s'associe aux préoccupations actuelles de nos gouvernements, fasse de la lutte antitabac sa prochaine priorité et en retienne le thème pour sa semaine provinciale de prévention des assuétudes.

Notre public cible doit être le même que celui de l'industrie du tabac, c'est-à-dire les jeunes et prioritairement, ceux qui ne fument pas encore. Notre action doit également revêtir une forme originale. Il ne sert à rien de culpabiliser les fumeurs ou de dénoncer une énième fois les méfaits du tabac. C'est pourquoi je pense qu'il est plus judicieux de s'attaquer au problème en informant les jeunes de la nature criminelle de l'industrie cigarettièrre et des méthodes pernicieuses qu'elle a mises au point pour viser spécifiquement les enfants et les adolescents.

Une première campagne allant dans ce sens a été initiée par la Communauté française entre mai et septembre 2004. Il ne s'agit pas de relâcher la pression et notre province dispose d'outils pour relayer ou amplifier cette campagne.

Chers Collègues, depuis l'ouverture de notre séance de ce jour, deux personnes viennent de rejoindre le lot des victimes du tabac. Elles habitaient peut-être notre province santé. Je ne vous demanderai pas d'observer un instant de silence en leur mémoire, mais de réfléchir aux moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour arrêter l'hécatombe.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous entendrons donc M^{me} DUVAL demain.

M. HAMAL, Député permanent (de son banc).- Pour M. SEVRIN, je dois lui signaler que le Centre Anti-Tabac est de la compétence de M. PIRE qui répondra demain, me signale-t-il.

M. WARLAND (de son banc).- Monsieur le Président, je veux juste signaler à José SEVRIN que nous serons plus nombreux dans la prochaine législature puisque plus personne ne fume dans notre groupe et cela bien avant son intervention.

M. GENET (de son banc).- Il me semblait que les Assuétudes étaient de la compétence de M. HAMAL.

M. HAMAL, Député permanent (de son banc).- Avec la petite réserve, Monsieur GENET, si vous suivez les activités de la Province – et votre membre qui est à la commission Assuétudes le sait bien – si c'est une assuétude qui est abordée d'une manière très accessoire, diabolomanque etc, tandis que ce qui concerne le tabac est de la compétence de M. PIRE et cela figure notamment dans le rapport santé dont nous avons discuté il y a quelques jours.

M. GENET (de son banc).- Oui, ce n'est pas que je crois que M. PIRE va moins bien traiter le dossier que vous !

M. LE PRESIDENT.- La discussion se poursuivra demain.

Document 04-05/8 : Le Logement : Rapport d'activités 2003-2004 et perspectives d'avenir

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour : document 04-05/8. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} WAONRY, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} WAONRY, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie le vendredi 8 octobre 2004 en vue d'examiner le rapport d'activités 2003-2004 et les perspectives d'avenir concernant le logement.

En préambule, M. le Député rapporteur rappelle qu'au niveau du logement social locatif, 500.000 € de subsides provinciaux ont été répartis en trois axes :

- un apport au niveau de projets de rénovation des dessus de commerces des centres urbains de Huy, Verviers, Seraing et Liège (un premier projet concerne Jemeppe),
- un apport complémentaire de 10% à l'aide de 75% déjà octroyée par la Région wallonne à des projets d'acquisition/rénovation (article 54 du code wallon du logement),
- un apport dans le cadre de la Société wallonne du Logement en veillant à la répartition des subsides entre les différents arrondissements.

Le Député rapporteur rappelle que les projets du nouveau plan triennal 2004-2006 sont en cours de validation à la Région.

Une réflexion est également initiée, suite au débat de l'année passée au Conseil en ce qui concerne l'habitat permanent mais ce domaine est très sensible. Il est impossible de généraliser le profil des personnes occupant ces logements ; certains les occupant par choix tandis que d'autres sont dans cette situation à la suite de problèmes sociaux. Un des problèmes les plus difficiles à gérer étant de pouvoir disposer de logements de substitution en suffisance.

Enfin, il est rappelé que face aux difficultés structurelles rencontrées par les agences immobilières sociales, une somme de 100.000 € leur a été allouée en subventions annuelles.

Un commissaire s'inquiète et demande pourquoi depuis décembre 2003 aucune réunion concernant la réflexion sur l'habitat permanent n'a eu lieu alors que cela était prévu. Il demande si une des causes en serait les suites des remaniements et divers changements intervenus suite aux résultats des dernières élections régionales.

Le Député rapporteur approuve partiellement cette raison mais insiste sur le fait que cerner une aide provinciale visible dans ce domaine est très difficile. Au niveau du dispositif proposé, c'est-à-dire assurer un soutien des aides régionales existantes, le problème qui se pose est le suivant : où peut-on reloger ces personnes ?

Ces problèmes sont concentrés au niveau géographique dans les communes de Sprimont, Comblain, Esneux, Aywaille ainsi que Wasseiges.

Le parc disponible se rétrécit.

Les logements de substitution sont insuffisants, un seul projet est en cours d'élaboration à Aywaille mais c'est le seul, rien de concret n'est prévu dans les autres communes.

Il n'y a donc pas de solution immédiate. C'est pourquoi une réflexion globale est indispensable en l'intégrant à la politique du logement social. Il n'y a donc actuellement pas d'éléments concrets de réponse ni au niveau provincial ni au niveau régional.

Pour conclure, M. le Député rapporteur rappelle les différentes interventions provinciales en ce qui concerne les prêts hypothécaires et complémentaires et invite les commissaires à se référer aux rapports trimestriels qui sont communiqués en commissions, le rapport définissant clairement les activités et leurs répartitions. Plus aucune question n'étant posée, le point est clôturé.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame. Je vous conseillerais peut être de parler moins vite car on a difficile à suivre. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Madame RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ (à la tribune)- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, il y a tout juste un an, j'étais intervenue à cette même tribune, dans le cadre du plan d'action pluriannuel du Gouvernement wallon relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques et, plus particulièrement, de la phase I du plan HP, celle qui concerne les zones inondables.

Je ne reviendrai pas sur les enjeux de ce plan ni sur les réalités de ce que l'on appelle des habitats permanents en zones inondables.

J'avais alors exprimé pourquoi il est indispensable que la Province de Liège soutienne ce plan, et notamment sa phase la plus cruciale, afin de coopérer à l'obligation de réussite que les enjeux représentent. J'avais d'ailleurs à ce moment lancé des pistes d'actions provinciales en soutien aux communes.

En octobre dernier, M. le Député permanent, tout en reconnaissant le bien-fondé de mon intervention, comme de celle de Philippe DODRIMONT, avait précisé que cette hypothèse de travail n'avait pas été retenue pour 2003. Il évoquait alors les négociations dans le cadre du nouveau partenariat 2004-2006 avec la Région wallonne.

Cette politique d'accompagnement durable de personnes vivant en zone inondable est désormais complétée par le rachat progressif, par des communes, de parcelles qui se libèrent volontairement. La tâche est lourde pour ces communes ; un proche avenir nous dira si leur volonté d'assumer, liée aux moyens dérogés par la Région wallonne, permettra de faire face au défi sur le plan financier.

Prochainement, la Région wallonne devrait apporter une aide, financière, aux communes ainsi engagées dans le processus de rachat de parcelles libérées volontairement et à leur réhabilitation, aide qui est bien sûr attendue avec impatience, tant le coût de mise en décharge est élevé. Cette aide est d'ailleurs prévue dans le plan d'action pluriannuel de la Région wallonne. Dans le rapport que nous venons d'écouter, je relèverai deux points.

Premièrement, la difficulté de cerner une aide provinciale visible. Pour ce qui nous concerne, ce n'est pas vraiment le but premier : ce qui est essentiel, c'est l'impact des actions conjuguées et concertées quotidiennement par rapport aux problèmes soulevés par l'habitat permanent en zone inondable. La visibilité doit être globale et au service des habitants permanents, de la même façon que l'approche du problème est coordonnée, le rôle de chacun étant clairement défini au sein du comité d'accompagnement.

Deuxièmement, le problème du logement est effectivement crucial et ce, de manière générale d'ailleurs. Sans vouloir entamer ici de polémique ni donner de leçon, je note tout de même que la gestion de ces « campings » au sens large se fait de façon très différente sur le plan humain. De même, si un projet de logement social est en cours à Aywaille, tant mieux. Mais les chiffres sont éloquentes : actuellement il y a 282 habitations sociales à Comblain, 177 à Esneux, 19 à Anthisnes, 11 à Ouffet, 1 à Sprimont, 0 à Aywaille, 0 à Hamoir, 0 à Ferrières.

Parmi les projets « régionaux » dont certains sont en phase de finalisation : 14 logements à Aywaille, 22 à Sprimont, 4 à Esneux, 3 minimum à Anthisnes, 13 à Ouffet, 2 à Hamoir.

De toute façon, bien sûr, il y a pénurie de logements. Nous n'allons pas entamer ici ni maintenant un débat qui est du ressort, notamment, de la Région wallonne et du fédéral. Logement social, mais aussi logement privé, ou encore gestion des habitations abandonnées, tout cela est l'affaire de l'ensemble des

pouvoirs publics. Il est grand temps de passer de la parole aux actes. Au fait, la Province ne posséderait-elle pas des bâtiments non utilisés ou sous-utilisés qui pourraient utilement être affectés à du logement ?

Bien sûr, il ne suffit pas d'empêcher de nouvelles installations précaires en zone inondable : encore faut-il accroître l'offre de logement à prix modeste.

Remarquons simplement que, dans ce domaine, la solidarité entre toutes les communes n'est pas toujours de mise, loin s'en faut. Il est sans doute plus facile, moins onéreux, voire même plus « rentable » d'accueillir sur le territoire d'une commune de nouveaux lotissements, de nouvelles habitations de moyen ou de haut standing plutôt que du logement social.

Quoiqu'il en soit, ce constat au niveau du logement ne doit pas pour autant retarder ou geler, ou, pire, hypothéquer l'ensemble des initiatives coordonnées sur le terrain depuis un an.

Peu à peu, au fil du travail coordonné, des personnes, au bout d'un long processus alliant information, existence, fortes notamment de l'accompagnement durable qui leur est apporté. Le but du plan HP est alors pleinement atteint.

Je ne peux pas non plus dissocier cette intervention du projet de budget 2005.

J'y note, enfin, la volonté de la Province d'intervenir pour une somme modeste de 100.000 euros dans le cadre d'une aide provinciale aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en camping et parcs résidentiels.

Oui, mais au budget facultatif, pas au budget obligatoire, et avec toutes les réserves et la prudence de Sioux évoquées en commission dernièrement.

J'avais espéré que, dès à présent, M. le Député permanent pourrait nous dévoiler dans quelle mesure et de quelle manière il compte faire usage de ce poste budgétaire « facultatif », et le ventiler, tant sur le plan financier que dans la démarche, et nous préciser dans quel délai. Hélas, il est maintenant clair que nous devons encore attendre pour savoir si la Province de Liège va assumer ce rôle de « chaînon manquant » entre la Région wallonne et la Commune, quand et comment elle le fera.

Nous engageons d'ailleurs vivement M. le Député permanent à rencontrer, sur le terrain, chacun des échevins et employés du logement dans chacune des communes concernées, de manière à mieux cerner les réalités et la complexité de la coordination des intervenants sur le terrain.

Je ne voudrais pas, d'ici quelques mois, devoir faire l'amer constat que la Province de Liège a décidé de faire l'impasse sur cette « problématique » sauf... sauf... indirectement via les responsabilités de M. le Gouverneur, quand, tel un éternel recommencement, après chaque crue, les dossiers individuels s'empilent, témoins de ce qui correspond, financièrement, très partiellement, au coût de tout ce qui a trait tout aussi partiellement à tant de réalités et de déboires humains.

Je terminerai toutefois cette intervention sur une note positive et résolument optimiste. A Esneux, dans le cadre du projet HP au plan communal, un atelier créatif a été proposé aux habitants du Domaine de Méry.

Sur base d'un scénario imaginé par tous et fait par des gens qui vivent dans un lieu régulièrement inondé par les crues de l'Ourthe, un film, un moyen métrage en fait, a été tourné au mois d'août. Pour les responsables du projet et l'ASBL la Bande Large, ce film est la preuve de la confiance en eux, de la fierté des participants qui ont démontré qu'avec du travail et de l'envie, même quelque chose d'aussi inatteignable est possible.

Quant à nous, par-delà les clichés et les barrières, bien au-delà d'un pathos de mauvais aloi, il nous reste beaucoup à découvrir ce jeudi 28 à 19h30 à Tilff, en avant-première.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Nous avons inscrit pour demain : M^{me} BECKER, M. LHOEST, M. DEFAYS.

Document 04-05/36 : Modification à apporter à la représentation provinciale au sein de certaines sociétés d'habitations sociales

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour : document 04-05/36. Ce document a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} BARCHY, à nous en faire connaître les conclusions.

M^{me} BARCHY, rapporteur (à la tribune).- La cinquième commission s'est réunie pour examiner ce dossier. Il n'y a pas eu de question. Donc à l'unanimité, votre cinquième commission vous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport de la Députation permanente et relatif aux modifications à apporter à la représentation provinciale au sein de certaines sociétés d'habitations sociales.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IV. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2004, je le déclare approuvé.

V. Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que la septième commission se réunit maintenant Salle des Gardes.

Je déclare clos la réunion de ce jour.

- La réunion est levée à 17 h 05.
- Prochaine réunion publique, le mardi 19 octobre 2004, à 15 heures.